

**Charte de déontologie
de l'ingénieur civil
et de l'ingénieur agronome**

Illustration de la couverture :

Luca PACIOLI, *De divina proportione*.

« À la recherche de l'équilibre et de l'harmonie », 1496.

CAPAS Science & industrie

Le Comité de l'Académie pour les Applications de la Science «CAPAS» a été créé en 1987 en tant que société savante par l'Académie Royale de Belgique (Classe des Sciences), ainsi que par les milieux industriels et scientifiques intéressés par les applications de la recherche et leurs effets économiques, sociaux et culturels.

Le CAPAS a pour mission de servir le pays et ses régions

- en offrant des avis indépendants et son expertise pour tout problème d'importance nationale ou régionale se rapportant à la recherche et à l'ingénierie ;
- en encourageant les accords au plan national et régional portant sur les choix à adopter en matière de recherche et de politique industrielle pour répondre aux besoins croissants actuels et aux besoins futurs du pays ;
- en supervisant le soutien effectif à la recherche et à l'innovation alloué par les pouvoirs publics aux universités, à l'industrie et aux économies nationale et régionale ;
- en développant la prise de conscience par le grand public des sciences et de l'ingénierie, et de leur influence sur la vie quotidienne ;
- en contribuant à une formation à la fois meilleure et continue en sciences et en ingénierie.

Le CAPAS est composé de 40 membres au plus, représentant à parts égales les milieux académiques et industriels. Il est complété par un réseau d'associés choisis pour leur compétence et leur notoriété.

Ses travaux sont entrepris, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'Académie, ou des pouvoirs publics, ou encore des organismes ayant vocation d'aide à la recherche.

Il collabore avec son homologue flamand, le CAWET (Comité van de Academie voor Wetenschappen en Techniek) pour constituer le BACAS (Royal Belgian Academy Council of Applied Sciences).

Le BACAS représente les Académies belges au sein d'organismes internationaux dont les activités concernent l'ingénierie et les sciences appliquées.

Composition du bureau du BACAS

MM. N.M. Dehousse, président
A. Van Cauwenberghe, vice-président
V. Van den Balck, past président
L. Gelders, C. Hérinckx, P. Klees, J.J. Van de Berg,
R. Wissaert, membres.

Composition du bureau du CAPAS

MM. N.M. Dehousse, président
P. Klees, vice-président
C. Hérinckx, délégué général
L. Bolle, A. Delmer, J.J. Van de Berg, membres.

Les publications du CAPAS sont envoyées gratuitement aux organismes publics, aux universités, ainsi qu'aux participants à ses travaux et aux entreprises qui lui apportent leur soutien.

Des exemplaires peuvent être adressés sur demande, au coût unitaire de 500 BEF, à verser au compte n° 210-0079126-26 de « Académie Royale de Belgique – CAPAS » – 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles.

Contenu

Résumé	6
Summary	7
1. Contexte historique et évolution de la société	8
1.1 Évolution technico-scientifique.....	8
1.2 Évolution sociologique	8
1.3 Cadre majeur : environnement et biosphère	9
2. Une triple réflexion éthique	11
2.1 La société technicienne	11
2.2 L'entreprise	12
2.3 L'ingénieur citoyen et individu : l'approche du BACAS	12
3. À propos de la charte	13
3.1. Quelques définitions préalables	13
3.1.1 Ingénieur	13
3.1.2 Entreprise	13
3.1.3 Déontologie, éthique, morale	13
3.2 Caractéristiques des chartes	14
3.2.1. Fonctionnalité	14
3.2.2. Type	14
3.3 Structure de la présente charte	
4. La charte proprement dite	15
4.1 Considérations liminaires	15
4.2 Règles de comportement	15
4.2.1 Compétence de l'ingénieur	16
4.2.2 Cadre professionnel de l'ingénieur	16
4.2.3 L'ingénieur dans la société	17
5. Recommandations	17
6. Bibliographie	19
7. Composition du groupe de travail	19

Résumé

Dans leurs actions au sein de la société, il est souhaitable que les hommes soient empreints de justice, de loyauté, de liberté, d'égalité, de vérité d'altruisme et de solidarité. Il est souhaitable qu'ils vivent dans l'espoir, le dynamisme et dans l'ambition et que la « parole » soit pour eux un élément indiscuté.

Tel est l'esprit dans lequel le BACAS propose la charte ci-après pour les ingénieurs civils et agronomes. Le principe fondateur de cette charte est le sens de la responsabilité des ingénieurs dans l'évolution de la société.

Cette responsabilité qu'ils portent, individuellement ou collectivement, est majeure. Elle doit être assumée au mieux de leurs compétences et compte tenu des acquis les plus actuels. Elle doit être globale, n'omettre aucun paramètre, assurer à chaque question toute la spécificité requise et en particulier prendre en considération les conséquences des décisions sur l'homme, la société, la nature et l'environnement.

Eu égard à la position qu'ils occupent, les ingénieurs ont en outre la responsabilité morale de participer positivement à l'évolution générale de la société dont ils se considèrent à son service. Il leur incombe donc de faire croître le respect que les hommes se doivent, de jouer un rôle innovateur et de susciter par leurs entreprises, confiance, dynamisme et enthousiasme

La charte est précédée d'un exposé des motifs qui aborde succinctement l'évolution technico-scientifique des dernières décennies, l'évolution sociologique récente, et le cadre particulièrement élargi aujourd'hui de l'activité de l'ingénieur.

Le Bacas se livre ensuite à une triple réflexion éthique dont il résulte qu'il se propose de s'adresser à l'individu et au citoyen laissant à d'autres instances le soin des questions de la société technicienne ou celles qui concernent l'entreprise.

Les options retenues pour la présentation sont celles d'orientation et d'avis. La charte n'est d'aucune manière un code de discipline avec conséquences pénales. Elle est par contre une contrainte morale que les ingénieurs s'imposent s'ils veulent rester dignes de la considération de leurs pairs.

Concrètement, cette charte apparaît comme une vingtaine de principes moraux rangés en trois catégories : la compétence de l'ingénieur, le cadre professionnel de l'ingénieur et l'ingénieur dans la société.

Summary

Guide of Ethical Behaviour for Academic Engineers

Justice, loyalty, liberty, equality, honesty, truth, altruism and solidarity permeate our actions in society. Hope, dynamism and ambition should permeate our lives, and we should all be as good as our word.

In this vein, BACAS has developed a charter for university-trained engineers. The essential principle of the charter is the engineers' sense of responsibility in the evolution of society.

Individually and collectively, engineers bear a major responsibility, which they must assume to the best of their ability and with due regard to new developments. Their responsibility is comprehensive: no parameters should be overlooked, the specifics of every issue should be taken into account and the effects of impending decisions on people, on society, on nature and on the environment should be considered.

In view of their position, engineers also have the moral responsibility to contribute to the general evolution of the society they purport to serve. Thus, they should increase the respect that people have for each other, play an innovative role and inspire confidence, dynamism and enthusiasm by their undertaking.

The charter is preceded by a preamble, which describes briefly the technological, scientific and sociological changes that occurred during recent decades and the wider setting in which engineers operate at present.

BACAS then engages in a triple ethical reflection, which results in the determination to address engineers as individuals and as citizens, and to leave questions regarding enterprises and the technological society to other bodies.

BACAS has opted for an orientating and advisory charter. It should be no means be construed as a disciplinary code entailing penal consequences. It is, however, a moral constraint which engineers impose on themselves if they want to remain worthy of their peers' esteem.

The charter itself consists of some twenty moral principles in three categories: the engineer's competence, his or her professional environment and the engineer in society.

1. Contexte historique et évolution de la société

1.1 Évolution technico-scientifique

C'est le privilège ou la caractéristique du 20^e siècle d'avoir connu dans ses dernières décennies une évolution quelque peu surprenante.

D'une part, la vie des hommes s'organise aujourd'hui dans un environnement totalement marqué par la technique, et dans ce contexte les ingénieurs, de par leurs compétences acquises des siècles passés, sont des acteurs de premier plan.

Tous les secteurs de l'activité humaine ont fait des progrès immenses grâce aux techniques toujours plus puissantes, plus actives, plus incisives, plus disponibles et dans les registres les plus inattendus tels la médecine, la pédagogie, le droit, la fiscalité, la culture...

Un tableau déjà complexe dans lequel se situait l'essence de l'activité de l'ingénieur, savoir : organiser, fabriquer, connaître, innover, s'applique désormais aussi bien au secteur primaire de l'économie qu'aux activités de protection de la santé, de l'information, de la finance, de la culture, de la politique... du maintien de la qualité du décor naturel de vie.

Force est donc de constater qu'aujourd'hui, l'ingénium latin, puissance naturelle de l'esprit qui nous pousse à innover ne concerne plus exclusivement la seule technologie mais touche à tous les secteurs de la société.

D'autre part, quelques ratés majeurs qui portent des noms inoubliables : Titanic, zyklon B., Hiroshima, Bhopal, Tchernobyl, Aral... ont mis la neutralité de la technique et l'ingénieur en question et ont en quelque sorte contraint ce dernier à une analyse nouvelle de son action et à une plus grande écoute de ses interlocuteurs sur les plans de l'humain et de la nature.

1.2 Évolution sociologique

Parallèlement, un gigantesque tournis caractérise notre époque.

Plus de 30 ans après le grand chambardement international de 1968 (« il est interdit d'interdire » !), dix ans après l'effondrement d'une idéologie pure et dure, nous avons un besoin vital de repères.

Nos comportements sont désorientés : l'entreprise n'est plus lieu de choix simples et tayloriens ; les modèles de l'Est ont

perdu toute efficacité ; la gauche n'est plus vraiment à gauche ; la droite n'est plus non plus à droite ; la surinformation aboutit à la désinformation.

Pour certains, il n'est pas exagéré de dire que ces dernières décennies sont marquées par une évolution sociologique majeure : la montée exacerbée de l'individualisme, d'ailleurs fortement encouragée par l'État ; le recul de la syndicalisation ; une très profonde transformation du capitalisme et la faillite du communisme.

De nos jours, les modes de production valorisent les capacités individuelles de chacun et le monde cherche de nouvelles voies, quelque peu désarticulé qu'il est avec, en trame de fond, la disparition de l'esprit collectif. Certaines institutions vont jusqu'à manquer de sens civique et les organismes les plus influents eux-mêmes n'échappent pas au mouvement.

Des affaires multiples et troubles dans tous les secteurs de l'activité humaine (politique, économique, sociale, sportive,... voire humanitaire !) souillent des acteurs qui avaient notre confiance. Dès lors en ces moments d'opacité, des questions élémentaires remontent à la surface : qu'allons-nous faire de notre avenir et de celui de nos enfants ?

Il faut donc réapprendre aux jeunes générations le sens de la morale.

« Réinventer des formes de vie citoyenne et reconstruire les liens sociaux s'imposent donc impérativement » affirmait récemment notre Souverain S.M. Albert II.

1.3 Cadre majeur : environnement et biosphère

Préserver l'espèce humaine, désormais en danger, nous impose deux obligations envers la nature : la nature en nous c'est-à-dire l'identité génétique de l'espèce et la nature autour de nous, c'est à dire la biosphère. Il faut donc anticiper les conséquences potentiellement destructrices de nos actions car le pouvoir des sciences et des techniques nous confère la responsabilité de léguer aux générations futures une terre habitable : « agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur la terre et de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour toute possibilité d'une telle vie » (H. Jonas). Et ceci ne concerne bien sûr pas que les seuls spécialistes de la génétique ou de la neurologie !

En effet, notre société confie la plupart de ses décisions techniques à des groupes d'experts dont la connaissance des lois de la nature est censée garantir le sérieux et l'indépendance du jugement. Répondant à cette attente par une formation scientifique de plus en plus poussée, les ingénieurs sont devenus la figure même des techniciens modernes. Mais si la technique constitue l'interface que l'homme construit entre lui et la nature, sa seule connaissance ne peut suffire à garantir la validité des choix techniques. Au contraire, la « légitimité scientifique » risque d'occulter la dimension sociale, si bien que certaines décisions technocratiques paraissent insensées à bon nombre de nos contemporains.

Elles devraient être prises en assumant la responsabilité qu'elles impliquent, qui de nos jours a acquis une dimension planétaire et qui concerne des partenaires de plus en plus nombreux.

Comment prévoir des conséquences de plus en plus larges ?

L'ingénieur n'a souvent plus de contact direct avec elles : tout au plus peut-il s'assurer qu'elles soient prises en compte dans ses décisions.

Il manipule des objets de plus en plus artificiels et dangereux pour l'environnement à l'échelle de la planète et a fortiori à celle de la cité.

Pour la législation française (1995), le principe de précaution est celui selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable.

Dès lors que la technique est devenue un enjeu politique en raison de la taille et du nombre de groupes sociaux dont elle noue le sort, les techniciens ne peuvent plus se contenter de la seule « philotechnica », c'est-à-dire d'une éthique individuelle et technicienne. Puisqu'ils participent maintenant à la construction des finalités sociales à travers les moyens qu'ils proposent, il est temps que ces techniciens apprennent à pratiquer un mélange d'intelligence des situations concrètes, de prévoyance des effets de leurs réalisations et de vigilance par rapport à leurs propres intentions.

2. Une triple réflexion éthique

Poursuivant dans cette direction, apparaissent alors impérativement trois voies de réflexion.

En effet, si l'ingénieur est tenu (comme tout citoyen mais probablement davantage) au respect de règles éthiques, il n'est pas isolé dans sa profession. Il est intégré, la plupart du temps, dans une unité plus vaste qui constitue la base économique de notre civilisation occidentale et qui s'appelle l'entreprise privée ou publique, qui n'est elle-même qu'une composante de la société technicienne d'aujourd'hui.

On ne peut donc échapper à une triple réflexion éthique: celle de la société technicienne, celle de l'entreprise au sens large du terme, et celle de l'« homo » ingénieur opérant dans ladite entreprise.

2.1 La société technicienne

La première réflexion relative à l'éthique de la société technicienne relève de la philosophie avec davantage d'interrogations que de réponses.

Des modèles du genre sont :

a) La logique technicienne n'impose-t-elle pas au pouvoir politique tous ses choix décisifs et ne sape-t-elle pas ainsi les fondements mêmes de la démocratie ?

b) L'homme n'est-il pas de nos jours affecté par les habitudes de consommation, par le travail technique, par les informations, par les moyens de communication, au point qu'il n'est plus un sujet indépendant face à un objet neutre si on le charge de réformer ou de modifier la technique ?

Beaucoup d'auteurs pensent que la technique engendre un ensemble de valeurs positives qui sont : la normalité, l'efficacité, la réussite, le travail, l'effort, la conscience professionnelle, le dévouement à l'œuvre collective.

En contrepoint à ces valeurs, la puissance de la technique, en escalade permanente, risque d'entraîner à son tour une perte morale.

Question qui revient in fine à celle du bien et du mal, qui dépasse le cadre de pertinence des avis du BACAS.

2.2 L'entreprise

Plus concrète est celle de l'éthique de l'entreprise car plus proche de nos agissements journaliers. L'entreprise assume dans notre société une responsabilité sociale primordiale qui est de créer de la valeur ajoutée, c'est-à-dire de la richesse en vue notamment de préserver et si possible de développer l'emploi.

Lorsque que l'on porte un regard historique sur la finalité des entreprises dans l'économie du pays, on constate que dans l'immédiat après-guerre cette finalité a été la reconstruction, et ensuite ce furent la croissance, puis la croissance qualitative et différenciée. Actuellement, c'est la compétitivité qui semble cesser d'être un moyen pour devenir une fin au sein d'une économie mondiale. La recherche forcenée de la compétitivité, c'est à dire la tentative ou la nécessité d'être, à tout prix, plus efficace que quiconque, mène à la délocalisation d'emplois coûteux, à la compression des coûts, à une perte de contenu du contrat social et donc un accroissement des tensions sociales. Ce comportement n'est d'ailleurs pas propre à la seule entreprise mais à tous les groupes sociaux organisés.

Contrecarrer les effets pervers de cette tendance requiert une stratégie dans un contexte de concurrence accrue, consistant à renforcer sa position grâce notamment à la spécialisation et l'innovation. D'où l'importance de la formation et de la R&D.

L'élaboration de cette stratégie, et la prise de décisions au quotidien qu'elle implique, doivent donc se faire de manière responsable en fonction des valeurs morales élémentaires. Dans une société en perpétuelle mutation et toujours plus complexe où toutes les situations ne peuvent être prévues ou réglementées, les chefs d'entreprise doivent pouvoir se référer dans leurs prises de décisions à un certain nombre de valeurs, auxquelles ils attachent leurs plus profondes convictions, et les faire partager par leurs collaborateurs.

Si le BACAS estime que l'éthique de l'entreprise n'est pas de son ressort direct puisqu'il existe des associations patronales pour ce faire et probablement mieux faire, il ne peut qu'encourager chacune d'elles à y réfléchir.

2.3 L'ingénieur citoyen et individu : l'approche du BACAS

Différente est la position du BACAS vis-à-vis de l'acteur ingénieur à quelque niveau qu'il se trouve dans la hiérarchie.

À la lumière des considérations évoquées ci-avant, le BACAS estime qu'il est de son devoir de prendre attitude quant à un code de déontologie de l'ingénieur, et qu'en ce faisant il comble une lacune dans le contexte national.

Comme d'autre part, les sociétés et entreprises ne sont faites que d'hommes, on peut être assuré qu'en s'adressant aux individus, le fondement même de la démarche éthique soit atteint.

C'est dans cet esprit que le BACAS a organisé le 16 novembre 1997 dans les locaux de l'Académie Royale un colloque pour baliser une réflexion qui se concrétise par le présent document.

3. À propos de la charte

3.1 Quelques définitions préalables

3.1.1 Par ingénieur, est comprise la personne qui est titulaire du diplôme universitaire d'ingénieur et qui exerce une activité professionnelle de caractère scientifique ou technique. L'ingénieur dont l'activité professionnelle est plutôt d'ordre organisationnel et de direction, mais qui reste concerné par des activités scientifiques et techniques, appartient au groupe précité.

La charte, de caractère général, ne remplace pas les codes de déontologie spécifiques tels que ceux des ingénieurs architectes et des ingénieurs informaticiens.

Par ailleurs, cette charte ne s'applique pas aux ingénieurs dont les activités sont éloignées de tout contenu scientifique ou technique qui relèvent par exemple de la culture ou des sciences sociales. Ces activités ressortissent le cas échéant de codes d'application relatifs au métier exercé.

3.1.2 « Entreprise » est à comprendre de la manière la plus large comme toute entité structurée en vue d'atteindre un objectif : firme, société, organisation, institution, service public...

3.1.3 Trois notions employées demandent quelques commentaires : déontologie, éthique et morale.

La déontologie concerne les règles comportementales et les pratiques qui ont directement trait à la compétence professionnelle et aux activités afférentes de l'ingénieur.

Dans un sens plus restreint, le terme s'utilise aussi pour désigner la collégialité entre pairs.

L'éthique : concerne les règles de comportement et les pratiques qui décrivent la relation entre l'exercice de la profession et la société.

La morale concerne les règles de comportement pratiquées et communément admises dans la société.

Ces trois définitions de caractère philosophique sont volontairement simples et brèves. Elles suffisent pour l'objectif ci-après. Les notions d'éthique et de morale sont incontestablement très proches. On utilise d'une part le terme éthique lorsque l'on se réfère à l'ensemble de la technique et des sciences. Quant au terme déontologie, on l'utilise de préférence pour l'exercice concret des activités d'un groupe de personnes comme les médecins, les architectes... et ici les ingénieurs. Ces deux notions se recouvrent fortement. L'importance accordée à l'éthique depuis plusieurs années résulte des nuisances et des effets secondaires qui peuvent être générés par les techniques.

3.2 Caractéristiques des chartes

Il est connu que l'on peut classer des codes d'une part selon leur fonctionnalité :

A) Code d'orientation : le code assiste des professionnels dans l'analyse des problèmes de leur profession et dans l'obtention de solutions ;

B) Code de légitimation : les professionnels peuvent défendre leurs droits au moyen du code ;

C) Code d'explicitation : le code peut éclairer les professionnels et les tiers au sujet des problèmes et des tâches d'une profession.

D'autre part, on peut aussi les classer selon le type :

D) Code d'inspiration : le code nomme et reconnaît des valeurs voisines, des idéaux, des intérêts et des responsabilités ;

E) Code d'avis : le code permet d'aviser et sensibiliser les professionnels aux problèmes professionnels centraux et à leur pertinence (fournir une « check list » de valeurs associées et pertinentes) ; il permet de signaler les axes directeurs lors de dilemmes ; il permet d'assister le jugement lors de contestations professionnelles concrètes ; il permet de demander une assistance collégiale à propos d'actions ;

F) Code de discipline : il s'agit alors d'imposer des règles ou des procédures détaillées fournissant une base d'évaluation formelle des actions d'un professionnel, avec d'éventuelles sanctions relevant des règles disciplinaires.

Les options retenues pour cette charte sont celle d'orientation au point de vue fonctionnel (A) et celle d'avis en ce qui concerne le type (E). La charte se veut donc un élément d'orientation (elle sous-tend mais ne légitime pas), d'avis et d'assistance. Elle n'est en aucune manière un code de discipline avec conséquence pénale. Elle constitue, par contre, une contrainte morale que les ingénieurs s'imposent s'ils veulent rester dignes de la considération de leurs pairs.

4. La charte proprement dite

4.1 *Considérations liminaires*

Dans leurs actions, au sein de la société, il est souhaitable que les hommes soient inspirés par la justice, la loyauté, la liberté, l'égalité, la vérité, l'altruisme et la solidarité. Il est souhaitable qu'ils vivent dans l'espoir, le dynamisme et dans l'ambition et que la « parole » soit pour eux un élément indiscuté.

Tel est l'esprit dans lequel le BACAS propose la charte ci-après pour les ingénieurs civils et agronomes.

Le principe fondateur de la charte est le sens de la responsabilité des ingénieurs dans l'évolution de la société.

Cette responsabilité qu'ils portent, individuellement ou collégalement, est majeure.

Elle doit être assumée au mieux de leurs compétences et compte tenu des acquis les plus actuels. Elle doit être globale, n'omettre aucun paramètre, assurer à chaque question toute la spécificité requise et en particulier prendre en considération les conséquences des décisions sur l'homme, la société, la nature et l'environnement.

Eu égard à la position qu'ils occupent, les ingénieurs ont en outre la responsabilité morale de participer positivement à l'évolution générale de la société dont ils considèrent qu'ils sont à son service. Il leur incombe donc de faire croître le respect que les hommes se doivent, de jouer un rôle innovateur et de susciter par leurs entreprises, confiance, dynamisme et enthousiasme.

4.2 Règles de comportement

4.2.1 COMPÉTENCE DE L'INGÉNIEUR

L'ingénieur n'accepte des travaux que s'il dispose des compétences techniques et scientifiques nécessaires.

L'ingénieur informe ses supérieurs, ses collègues et ses collaborateurs dans le respect de l'objectivité et de l'exactitude.

L'ingénieur élabore les solutions d'après l'état le plus récent de la technologie et de la science.

L'ingénieur, par la formation continuée, veille à maintenir son capital intellectuel au niveau le plus élevé possible.

L'absence totale de risque étant inaccessible, si les objectifs et les avantages attendus justifient des risques calculés et des effets secondaires, l'ingénieur prend ses décisions en respectant le principe de précaution.

L'ingénieur contribue à dire le fait scientifique et refuse le relativisme en matière de réalité concrète.

4.2.2 CADRE PROFESSIONNEL DE L'INGÉNIEUR

L'ingénieur recherche, au sein de son entreprise, les meilleures solutions possibles dans un esprit d'ouverture, de collégialité et d'aide aux collègues et collaborateurs.

L'ingénieur collabore loyalement à l'objectif à atteindre.

L'ingénieur témoigne ouvertement, auprès de ses collègues et de sa hiérarchie, de son opinion lors de la prise de décisions.

L'ingénieur respecte la propriété intellectuelle et reconnaît les apports des collègues et des collaborateurs.

L'ingénieur apprécie et stimule les critiques constructives.

L'ingénieur s'engage à collaborer de manière interdisciplinaire lorsque la mission le requiert.

L'ingénieur reconnaît les erreurs qu'il a pu commettre de bonne foi et assure leur correction.

L'ingénieur veille à la prévention et à la contestation de toute forme de fraude et de concurrence déloyale.

L'ingénieur refuse tout avantage indu.

L'ingénieur respecte le renom de ses collègues et collaborateurs.

4.2.3 L'INGÉNIEUR DANS LA SOCIÉTÉ

L'ingénieur informe complètement et correctement ses supérieurs, ses collègues et les personnes concernées des risques éventuels relatifs à la sécurité, à la santé et au bien-être que son activité pourrait induire.

L'ingénieur veille à prévenir la dégradation de l'environnement et se soucie de sa remise en état s'il se révèle qu'il est dégradé.

Dans le développement de produits et procédés, l'ingénieur se préoccupe de la sécurité et de la convivialité des travailleurs et des utilisateurs, dans un souci de développement durable afin de ne pas hypothéquer le bien-être des générations futures.

L'ingénieur participe à la diffusion large, correcte et imaginative des connaissances scientifiques et technologiques et de leurs possibles conséquences sociales et culturelles. Il aide à la mise en place de critères éducatifs en vue du bon usage des technologies au service de l'homme.

L'ingénieur prend part au débat de société concernant le rôle de la technologie et témoigne de l'importance de la recherche dans les sciences et le développement technologique pour l'avenir de l'humanité.

L'ingénieur est conscient que la société peut requérir de lui une évaluation et une analyse des risques encourus par les innovations et développements technologiques majeurs.

L'ingénieur est convaincu de l'importance des aspects éthiques liés aux développements technologiques. En qualité de cadre supérieur technique ou de membre du management, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une éthique globale des entreprises basée sur la prépondérance des valeurs humaines.

5. Recommandations

1. S'adressant en particulier aux Facultés de Sciences appliquées et aux Facultés de Sciences agronomiques, ainsi qu'aux Associations d'Écoles d'ingénieurs civils et d'ingénieurs agronomes de notre pays, le BACAS propose l'adoption du code de déontologie qui précède.

2. Il leur suggère de réfléchir à la meilleure manière de le faire connaître aujourd'hui et demain : séminaires, commentaires, bulletins...

Dans cet esprit, le BACAS recommande aux Facultés de Sciences appliquées et de Sciences agronomiques :

- d'inviter les titulaires des cours techniques à conscientiser les étudiants à une attitude déontologique
- d'inclure dans leur cursus de formation des ingénieurs un enseignement relatif aux aspects éthiques des développements et des applications de la technologie (notions de philosophie des sciences et techniques, relations entre technosciences et société, environnement et qualité de vie,...).
- de fournir aux jeunes diplômés, lors des séances de proclamation, un texte concis inspiré de la présente charte, accompagné d'un commentaire des autorités académiques présentes ou de l'association d' alumni.

3. Le BACAS insiste auprès des chefs d'entreprises et des pouvoirs responsables pour que, non seulement ils encouragent les ingénieurs ainsi que tout leur personnel à se comporter selon la charte, mais encore qu'ils la précisent éventuellement en fonction de leur activité, à l'instar de ce que font déjà certaines grandes sociétés d'importance mondiale.

4. Le BACAS estime en outre, que l'adoption de ce code devrait être l'occasion pour les Facultés et Associations (FABI et KVIV) de réfléchir à de nouvelles dispositions institutionnelles afin de donner à nos ingénieurs la meilleure reconnaissance internationale souhaitable, ainsi qu'à une identification claire de leur position dans la société, et à un accroissement du pouvoir socio-politique qui leur revient en :

- offrant à la société la garantie de la qualité des services rendus via le respect du code précité, ce qui postule des mesures pour en contrôler l'application ;
- organisant une reconnaissance professionnelle par des pairs en sus de la qualité et de la compétence scientifique attestée par le titre universitaire ;
- maintenant le capital intellectuel au plus haut niveau via la formation universitaire continuée.

La dualité communautaire de notre pays n'empêche nullement des dispositions-cadres nationales avec modalités différentes d'applications dans chacune de nos Communautés.

6. Bibliographie

- BACAS (1997). *La déontologie de la profession l'ingénieur civil et de l'ingénieur agronome*. Actes du colloque organisé par le BACAS le 27 novembre 1997.
- DIDIER C., GIREAU A. et HÉRIARD DUBREUIL B. (1998). *Éthique industrielle*. De Boeck Université, Paris/Bruxelles.
- ETCHEGOYEN A. (1995). *La valse des éthiques*. Pocket.
- GODARD O. (1999). *De l'usage du principe de précaution*. Futuribles n^{os} 239-240.
- HÉRIARD DUBREUIL B. (1997). *Imaginaire technique et éthique sociale*. De Boeck Université, Paris/Bruxelles.
- The Institute of Electrical and Electronic Engineers (1990). *Code of ethics, IEEE*, New York (USA).
- The Institute of Mechanical Engineers: *Code of Conduct for all members*.
- JAUMOTTE A. (1996). *Quelles valeurs pour demain?* La revue générale.
- JONAS H. (1992). *Le principe responsabilité: une éthique pour la civilisation technologique*. Les Éditions du Cerf, Paris.
- KLEES P. (1998). *Éthique industrielle ou engineering ethics*. Nouvelles de la SRBII.
- KLV (1998). *Wegen en kiezen*. KLV, Wageningen, NL.
- KLV: *Landbouwingenieurs*, KLV, Wageningen, NL.
- Koninklijke Vlaamse Chemische Vereniging: *Chemici*, KVVCV, Antwerpen.
- LANGE C. (1992). *Être ingénieur aujourd'hui*. Éditions du Rocher.
- LINTSEN H. (1985). *Ingenieur van beroep*. Ingenieurspers, Den Haag.
- Ordre des ingénieurs du Québec (1986). *Législation concernant l'Ordre*.
- Ordre des médecins (1995). *Code de déontologie médicale belge*.
- PROCEE H. (1997). *De nieuwe ingenieur*. Amsterdam/Boom.
- ROSANVALLON P. (1998). *Le peuple introuvable*. NRF.
- SMETS P.F. (1997). *L'entreprise en question*. Goemaere.
- SRBII - ULB (1995). *L'éthique et l'entreprise*. SRBII.
- VÉRIN H. (1993). *La gloire des ingénieurs*. Albin Michel.
- WEILER R. en HOLEMANS D. (1993). *Bevrijding of bedreiging door wetenschap en techniek*. Pelckmans en KVIV, Antwerpen.
- WEILER R. en HOLEMANS D. (1995). *Gegrepen door techniek*. Pelckmans en KVIV, Antwerpen.

7. Composition du groupe de travail

- Présidents : MM. N.M. Dehousse et J. Péters
Membres : MM. H. Deroo, A. Deruyttere, J. Devooght (†), L. Gelders, M. Giot, C. Hérinckx, A. Jaumotte, P. Klees, C. Sztalberg, A. Van

Cauwenberghe, V. Van den Balck, J.J. Van de Berg, J. Van Hulse, J. Van Keymeulen, D. Vandepitte, R. Weiler, W. Verstraete.

8. Traduction néerlandaise

Le texte qui fait l'objet de cette brochure est publié simultanément en langue néerlandaise par les soins du Cawet sous le titre : « Deontologisch Handvest van de Universitaire Ingenieur ».